



**ASSOCIATION PAYS D’AIX NATATION**

Siège social : Piscine Yves Blanc – 26 Avenue des Ecoles Militaires – 13 100 AIX EN PROVENCE

**Exercice clos le 31 août 2024**

**■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

@COM ID AUDIT  
ZA de la Millonne  
Parc de l’Arboretum Bât A2  
73, rue de Saint-Mandrier  
83140 SIX-FOURS LES PLAGES



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de l'association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PAYS D'AIX NATATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à SIX FOURS, le 7 novembre 2024

**Le Commissaire aux Comptes**  
**@COM ID AUDIT**



**Marie-Claire PASTOUREAU**  
**Associée signataire**

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2024			Exercice N-1 31/08/2023	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	11 141	11 141				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	211 812	181 115	30 697	41 784	11 087	26.54	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	8 730		8 730	8 791	61	0.69	
<b>Total I</b>	231 683	192 257	39 427	50 575	11 148	22.04	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	11 561		11 561		11 561	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	52 483		52 483	109 255	56 773	51.96
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	211 587		211 587	209 452	2 135	1.02
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	83 274		83 274	14 610	68 664	469.98
Charges constatées d'avance (2)	6 669		6 669	7 261	592	8.15	
<b>Total II</b>	365 574		365 574	340 578	24 996	7.34	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	597 257	192 257	405 000	391 153	13 847	3.54	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2024	Exercice N-1 31/08/2023	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	40 639	102 024	142 664	139.83
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	6 179	142 664	148 843	104.33
	<b>Situation nette (sous total)</b>	34 460	40 639	6 179	15.20
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	10 089	14 089	4 000	28.39
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	24 371	26 550	2 179	8.21
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques	25 000		25 000	
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>	25 000		25 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	73 481	121 440	47 959	39.49
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	56 193	49 199	6 993	14.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	180 248	141 210	39 037	27.64
	Instruments de trésorerie		30 000	30 000	100.00
Produits constatés d'avance	94 450	75 853	18 597	24.52	
	<b>Total IV</b>	404 371	417 703	13 332	3.19
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	405 000	391 153	13 847	3.54

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

13 720

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2024	Exercice N-1 31/08/2023	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	612 120	540 273	71 847	13.30
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	20 328	22 914	2 586	11.28
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	281 657	260 856	20 801	7.97
Parrainages	36 796	17 173	19 622	114.26
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 119 925	1 009 624	110 301	10.93
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	24 258	25 819	1 561	6.04
Mécénats	148 520	174 756	26 236	15.01
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 992	71 011	36 018	50.72
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 032	0	2 032	NS
<b>Total I</b>	<b>2 280 629</b>	<b>2 122 426</b>	<b>158 203</b>	<b>7.45</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	80 373	77 971	2 402	3.08
Variation de stock	11 561		11 561	
Autres achats et charges externes	1 394 990	1 360 093	34 897	2.57
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	23 729	21 604	2 125	9.84
Salaires et traitements	548 691	657 419	108 729	16.54
Charges sociales	123 926	117 428	6 498	5.53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 836	21 050	6 214	29.52
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	975	252	723	286.66
<b>Total II</b>	<b>2 175 960</b>	<b>2 255 819</b>	<b>79 859</b>	<b>3.54</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>104 669</b>	<b>133 393</b>	<b>238 062</b>	<b>178.47</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2024	Exercice N-1 31/08/2023	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	104 669	133 393	238 062	178.47
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	49 535	16 724	32 811	196.19
Sur opérations en capital	4 000	4 916	916	18.63
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	53 535	21 640	31 896	147.39
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	127 026	30 910	96 115	310.95
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 000		25 000	
<b>Total VI</b>	152 026	30 910	121 115	391.83
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	98 490	9 271	89 220	962.39
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	2 334 164	2 144 066	190 099	8.87
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	2 327 985	2 286 729	41 256	1.80
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	6 179	142 664	148 843	104.33

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 405 000.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 280 628.98 Euros et dégageant un excédent de 6 179.17 Euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'activité de notre association comporte différentes disciplines et niveaux sportifs :

- L'école de nage pour l'apprentissage des enfants,
- La natation loisir à destination des adultes (aquagym..),
- La natation course avec différents niveaux sportifs et un pôle espoir,
- La nage avec palme avec différents niveaux sportifs,
- Le water polo avec différents niveaux sportifs dont une équipe professionnelle et un pôle espoir,
- Un secteur fiscalisé pour les opérations se rapportant aux partenaires pour les opérations entrant dans le champs imposable.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La saison 2023 -2024 a été marqué par l'impact positif des jeux olympiques 2024

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

##### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 141		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 332		
Matériel de transport	110 206		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 524		3 749
<b>TOTAL</b>	<b>208 063</b>		<b>3 749</b>
Prêts, autres immobilisations financières	4 150		4 580
<b>TOTAL</b>	<b>4 150</b>		<b>4 580</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>223 354</b>		<b>8 329</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 141	11 141
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			59 332	59 332
Matériel de transport			110 206	110 206
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			42 273	42 273
<b>TOTAL</b>			<b>211 812</b>	<b>211 812</b>
Prêts, autres immobilisations financières			8 730	8 730
<b>TOTAL</b>			<b>8 730</b>	<b>8 730</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>231 683</b>	<b>231 683</b>

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		11 141			11 141
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		56 687	1 422		58 110
Matériel de transport		72 261	11 950		84 212
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		37 330	1 464		38 794
TOTAL		166 279	14 836		181 115
TOTAL GENERAL		177 420	14 836		192 257
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 422				
Matériel de transport	11 950				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 464				
TOTAL	14 836				
TOTAL GENERAL	14 836				

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	102 024			142 664	40 639-
Excédent ou déficit de l'exercice				124 185	124 185-
Situation nette	40 639-			124 185	34 460-
Subventions d'investissement	14 089		5 411	4 000	15 500
TOTAL I	116 113		5 411	270 849	149 324-

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		25 000			25 000
<b>TOTAL</b>		25 000			25 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		25 000			25 000
<b>Dont dotations et reprises exceptionnelles</b>		25 000			

### Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 730	8 730	
Autres créances clients	52 483	52 483	
Personnel et comptes rattachés	735	735	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 689	1 689	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 595	9 595	
Divers état et autres collectivités publiques	195 550	195 550	
Débiteurs divers	4 018	4 018	
Charges constatées d'avance	6 669	6 669	
<b>TOTAL</b>	279 469	279 469	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	73 481	73 481		
Personnel et comptes rattachés	15 870	15 870		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 748	30 748		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 086	6 086		
Autres impôts taxes et assimilés	3 488	3 488		
Autres dettes	800	800		
Produits constatés d'avance	94 450	94 450		
<b>TOTAL</b>	224 924	224 924		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Totaux 23 500,0 17 411,23 6  
088,77

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	14
Employés	9
Total	26

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 354 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 260 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 94.21 euros.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

### Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Autres produits exceptionnels	9 304	77180000
- Produits except sur exercices anterieurs	40 232	77200000
Total	49 536	
Charges exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles divers	2 381	67181000
- Charges except sur exercices anterieurs	105 735	67200000
Total	108 116	